

~~ MATCH DE PREPARATION en FOOT à 11 ~~

Date : Mercredi 23 avril 2025

RDV : 9h15 (encadrement)
9h45 (joueurs)

Lieu : COULANGES LES NEVERS (Stade Jean Chorlet - Terrain synthétique)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT et Yoann FERRANDON

Début : 10h00 - **Fin** : 12h00

Convocations : 28 joueurs (dont 3 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	AYIK	EZMAN RENAS	30/01/2012
2	AFGP 58	DUCROT	VADIM	05/07/2012
3	AFGP 58	DUDRAGNE	SAMUEL	08/05/2012
4	AFGP 58	LAPASIN	ENZO	17/11/2012
5	AFGP 58	LE FUR	ELOUAN	21/01/2012
6	AFGP 58	PRACELLA	GIULIAN	14/11/2012
7	AFGP 58	ZAGBAYOU	DAGBO	20/10/2012
8	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	GABA	GABRIEL	07/10/2012
9	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	JOUANNY	RAYAN	26/01/2012
10	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KANTE	OUMAR	28/04/2012
11	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KIGANGA SIROKO	WARREN	13/02/2012
12	UF LA MACHINE	PLACE	KENJY	12/04/2012
13	US SAINT PIERRE	THEVENET	GABRIEL	12/06/2012
14	FC DECIZE	CORREA	JUNIOR	05/01/2012
15	FC DECIZE	KAZMIERCZAK	MYLAN	03/06/2012
16	FC DECIZE	QUERCY	SASHA	15/10/2012
17	FC DECIZE	VALLET	NOAM	02/05/2012
18	FC NEVERS	BALDE	ABDOULAYE	26/08/2012
19	FC NEVERS	BOUCHER	TIMOTHEE	09/01/2012
20	FC NEVERS	DUARTE ETIENNE	LUCAS	03/05/2012
21	UCS COSNE	BASTOS	SIMAO	18/01/2012
22	UCS COSNE	BRYJA	NOHAN	28/06/2012
23	UCS COSNE	OUMANI	ZAKARIA	22/06/2012
24	UCS COSNE	PETIT	GABRIEL	06/02/2012
25	UCS COSNE	TOUZEAU	LENY	01/04/2012
26	US COULANGES	CHAMON	ELIOTT	07/02/2012
27	US COULANGES	HENNEBELLE	LOUIS MARIE	12/10/2012
28	US COULANGES	MATTESCO	BARTHELEMY	17/01/2012

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).